

Allianz Global Investors Fund
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 6 A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
R.C.S. Luxembourg B 71.182

Avis aux actionnaires

Le Conseil d'administration d'Allianz Global Investors Fund (SICAV) (la « Société ») informe par la présente que l'émission d'actions du compartiment Allianz Global Investors Fund - Allianz Structured Alpha 250 (ci-après le « Compartiment ») de la Société sera suspendue après le Jour de négociation du 17 décembre 2018.

Cette mesure concerne les catégories d'actions suivantes du Compartiment :

Catégorie d'Actions	ISIN	WKN
I3 (EUR)	LU1366192505	A2AES2
IT3 (EUR)	LU1480530143	A2AQLQ
P10 (EUR)	LU1527140179	A2DG67
P14 (EUR)	LU1366192760	A2AES3
P3 (EUR)	LU1366192927	A2AES4
R (EUR)	LU1677198563	A2DW0U
RT (EUR)	LU1377965899	A2AFQJ

Les demandes de souscription de toutes les actions du Compartiment reçues par les différentes entités de tenue des comptes, les distributeurs, les agents payeurs ou par l'Agent de registre et de transfert jusqu'à 18h00 CET le 17 décembre 2018 seront traitées et réglées au prix de souscription du 18 décembre 2018.

Les demandes de souscription de toutes les actions du Compartiment reçues par les différentes entités de tenue des comptes, les distributeurs, les agents payeurs ou par l'Agent de registre et de transfert après 18h00 CET le 17 décembre 2018 seront rejetées jusqu'à nouvel ordre.

Les demandes de rachat et de conversion de toutes les actions du Compartiment ne sont pas concernées et continueront d'être acceptées.

Le prospectus daté d'octobre 2018 peut être consulté ou obtenu gratuitement sur demande aux heures normales de bureau auprès du siège social de la Société, de la Société de gestion à Francfort-sur-le-Main et des Agents d'information de la Société dans chaque pays ou territoire dans lequel des Compartiments de la Société sont enregistrés pour distribution publique.

Senningerberg, décembre 2018

Sur ordre du Conseil d'administration

Allianz Global Investors GmbH

Ceci est une traduction du document original. En cas de divergence ou de signification ambiguë dans l'interprétation de cette traduction, la version originale anglaise prévaut tant qu'elle n'enfreint aucune loi locale de la juridiction applicable.